



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Moiry, le 27 mai 2024

Préavis n° 25/2024 de la Municipalité au Conseil Général du 17 juin 2024

OBJET : Comptes 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général,

Préambule

Nous avons l'avantage de vous présenter les comptes de l'exercice 2023 et le rapport de gestion de la Municipalité sous forme de 3 documents distincts, soit le présent préavis et en annexe, faisant partie intégrante du préavis, les comptes et le rapport de gestion 2023.

Comptes 2023

Les comptes 2023 se soldent avec un excédent de revenus de **CHF 7'602.56** après amortissements obligatoires pour CHF 110'371.65 et amortissements supplémentaires pour CHF 20'000.00 (PACom et place de jeux), soit au total CHF 130'371.65 d'amortissements. Afin d'équilibrer certains comptes affectés comme la déchetterie et l'épuration des Eaux, des sommes ont été prélevées dans les fonds de réserve pour CHF 8'304.01. A l'inverse, certains comptes sont excédentaires et ont permis de virer une somme totale de CHF 26'607.01 à des fonds de réserve affectés (Fonds Energie, collecteurs EC/EU et « Eaux »).

Ce bon résultat, par rapport au budget 2023 qui prévoyait un déficit de CHF 77'144.50, est surtout dû à des charges moins élevées que prévues (péréquation, cohésion sociale, ASI7, AJERCO) et des rentrées de subventions pour les forêts. Les revenus d'impôts sur les personnes physiques sont meilleurs que l'année 2022, mais inférieurs au budget. Certains impôts conjoncturels ont permis malgré tout de dégager des rentrées fiscales totales proches du budget.

La **marge d'autofinancement** (MA) s'élève à **CHF 156'277.21**, bien supérieure à l'année 2022, mais inférieure à 2021 qui restait une année exceptionnelle. Cette valeur de MA reste positive et c'est un indicateur important qui nous permet de réaliser de futurs investissements sans devoir recourir à l'emprunt. Il faut toutefois garder une vision globale sur plusieurs années comptables et la moyenne de cette MA se situe à CH 164'430.40 pour les 5 dernières années.

Pour plus de détails, vous trouverez dans les comptes des remarques et des précisions en italique sous les postes concernés.

Le **rapport de gestion** vous donnera quelques analyses de chiffres-clés et vous renseignera sur les diverses activités de la Municipalité dans chaque dicastère.

Investissements

Le 11 décembre 2023, une demande de crédit d'investissement complémentaire avait été soumise au Conseil général concernant le PACom, préavis 23/2023. En date du 27 décembre 2023, la commune a reçu une facture du bureau du géomètre pour CHF 15'500.00 pour la vérification et la numérisation du nouveau plan d'affectation. Renseignements pris en janvier 2024, les normes de numérisation avaient changé entre-temps et l'offre du bureau du géomètre de 2019 était trop faible.

L'investissement total se monte à ce jour à **CHF 92'866.55**. Ce montant ne comprend pas la subvention reçue en 2023, soit CHF 17'229.90. Afin de respecter la loi sur la comptabilité des communes, l'exécutif se doit d'être transparent et de demander la totalité des dépenses pour cet investissement, malgré que la commune n'ait dépensé que CHF 75'636.65 au final.

La municipalité vous prie de bien vouloir accepter une demande de crédit complémentaire de **CHF 15'500.00** pour le « Plan d'affectation communal » voté en 2019.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis 25/2024 concernant les comptes 2023, le rapport de gestion 2023 et la demande d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 15'500.00 pour le Plan d'affectation communal ;
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion/finances;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DÉCIDE

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2023, avec un bénéfice de **CHF 7'602.56**.
2. D'adopter le rapport sur la gestion 2023.
3. D'accepter une demande de crédit complémentaire de CHF 15'500.00 pour le Plan d'affectation communal – Préavis 23/2019 et 23/2023

ADOpte PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 27 MAI 2024

Le syndic :



G. Dolivo



La secrétaire :



V. Siggen